

Vrai Bulletin info RH

N°003 décembre 2022/ janvier 2023



CHSCT extraordinaire du 26 décembre 2022

Suite au **droit d'alerte** relatif à la situation alarmante des conditions de travail et de prises en charge (patients, résidents, utilisateurs...) au centre hospitalier de Montfavet. L'état des effectifs médicaux et paramédicaux ainsi que les conditions de travail sur l'ensemble des pôles n'ont jamais été aussi dégradées et vecteurs de **risque psychosociaux majeurs**.

La gestion calamiteuse des pénuries de professionnels (on pourrait même penser qu'elles ont été voulues voire organisées par notre gouvernement...) n'exonère pas notre Direction de ses responsabilités... bien au contraire ! La dégradation de notre hôpital se généralise et s'accélère. Depuis 1 ans, tous les services et les pôles sont touchés ! PGAA, PAV, PLVD, PAISMT, UMD, PSMS, PMGR aucun n'y échappe !

Action sur le recrutement = 0

Action sur la fidélisation = 0

Action sur les conditions de travail = 0

Au-delà de la dégradation des conditions de travail, cela conduit bien-sûr à une dégradation des prises en charge et de l'offre de soin considérable.

Réponse de notre Direction à l'issu du CHSCT :

La Directrice confirme bien qu'il y a des choses à revoir dans la gestion de notre DRH et annonce :

- l'embauche d'un agent à la DRH pour gérer la parution des postes à pourvoir (notamment sur les réseaux sociaux et professionnels...)
- des contrats de remplacement d'au moins 6 mois sur certains grades (IDE, AS, AMP, éducateur...)
- l'étude individuelle des projets professionnels des agents

Ces mesures sont demandées depuis plusieurs années par la CGT... Il faut attendre que le CHM tombe en lambeaux pour être entendu !

Retraites.

Encore une énième réforme pour remplir les poches des plus riches ! On nous fait croire qu'il n'y a pas les moyens alors que les plus fortunés continue de bénéficier toujours plus d'exonérations de cotisations, de niches fiscales, d'évasion fiscale et de fraude fiscale (pas de contrôle ou très peu pour les très riches...). 157 milliards d'aides (aux déjà milliardaires) dont 80 qui vont directement dans la poche des actionnaires et en face un déficit prévu (le système est encore excédentaire...) de 10 milliards !

65, 68, 70 ans... ça ne s'arrêtera pas et si nous ne les arrêtons pas dans 50 ans, la retraite n'existera que pour les 1% les plus riches, ceux qui nous auront volé la nôtre !

Le 19 janvier c'est le moment de se mobiliser, de rester uni et dans la rue, jusqu'à la suppression complète de ce projet pernicieux .

Une retraite pour tous à 60 ans et 55 ans pour les professions qui ont de la pénibilité, c'est POSSIBLE !

Élections de la fonction publique hospitalière.

Grossière erreur ou fausse communication de notre DRH en catimini... (voir la photo du document ci-dessous)

Au CHM, les élections professionnelles du 05 au 8 décembre 2022 ont vu la victoire du Syndicat CGT au **CSE (72% soit 12 sièges sur 15)** et dans toutes les CAPL.

CAPL 9, 55% soit 1 siège sur 2

CAPL 8, 77% soit 3 sièges sur 3

CAPL 7, 77% soit 2 sièges sur 2

CAPL 6, 63% soit 2 sièges sur 2

CAPL 5, 79% soit 3 sièges sur 3

CAPL 4, 100% soit 2 sièges sur 2

CAPL 2, 73% soit 4 sièges sur 4

Notre direction, dans la douleur semble t-il, a communiqué le 26 décembre (à notre demande) par le panneau d'affichage officiel (panneau en bas de la DRH qui est bien-sûr consulté par les agents à chaque prise de poste !). Communication fausse sur un bout de papier...
2+11+1 = 15 !

La diffusion des informations

relatives au fonctionnement de l'hôpital est de son ressort. Et elle doit le faire de telle sorte que tous les agents aient cette information (soit par mail, soit par Intranet...).

Après on peut effectivement parler de respect... et de la nécessité d'utiliser les outils numériques...

RESULTATS DES ELECTIONS AU COMITE SOCIAL D'ETABLISSEMENT au 8 décembre 2022 - Centre hospitalier de Montfavet		
CSE	TOTAL	
Nombre de sièges de titulaires	15	
Nombre d'électeurs	2182	
Nombres de votants	846	
Bulletins blancs ou nuls	14	
Nombre de suffrages valablement exprimés	832	
Taux de participation	38,13%	
REPARTITION DES VOIX PAR SYNDICAT	TOTAL	en %
CFDT	109	13,10%
CGT	601	72,24%
FO	100	12,02%
SUD	22	2,64%
Total des voix exprimées	832	100,00%
RECAPITULATIF :		
Dévolution des sièges titulaires		
CFDT	2	
CGT	11	au lieu de 12...
FO	1	
SUD	0	
TOTAL	15	

Prime de service

Notre direction a oublié dans la note de service sur le calcul de la prime (information demandée par le syndicat CGT depuis octobre 2022) de spécifier que certains jours d'absence n'ont pas d'impact sur son calcul : le congé maternité, les ASA accordées dans le cadre de la COVID, arrêts pour Accident de Travail ou maladie pro.

Pour rappel, la CGT a obtenu au CHM que les agents contractuels (CDI et CDD de plus de 1 ans) bénéficient d'une prime de 440€.

Chronos

2 ans de mise en œuvre et toujours de grosses problématiques et une opacité sur son fonctionnement et son paramétrage. La direction entrave l'activité syndicale en refusant de fournir certaines informations !

La référence est toujours la Charte du Temps de Travail. En cas de problème, contactez la CGT au 9073 ou cgt.montfavet@gmail.com

Calendrier.

19 janvier 2023 Manif 10h30 (Cours Jean Jaurès)

6 février 2023 : CSE

6 février 2023 : Rencontre mensuelle (Problématiques individuelles)

9 février 2023 : F3SCT (ex CHSCT)

27 février 2023 : FANS (Formation d'Accueil Nouveaux arrivants)